

SERRURERIE ET SÉCURITÉ

IL S'AGIT LE PLUS SOUVENT DE TRAVAUX DE GRANDE HAUTEUR. L'OUVRAGE DATANT DE PLUS DE 10 ANS EN GÉNÉRAL, LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ DES ACCÈS ET PLATEFORMES NE SONT PLUS ADAPTÉS, VOIRE PARFOIS MANQUANTS.

LA PROBLÉMATIQUE

- **La démolition d'ouvrages** et la dépose des serrureries existantes.
- **L'intervention des salariés** dès le début du chantier.
- **Les dispositifs provisoires** et les dispositifs définitifs.
- **Les atmosphères corrosives** vis-à-vis des serrureries.
- **Les accès existants** sont limités ou sous dimensionnés.

LES MOYENS EXISTANTS

- **Dispositifs provisoires de chantiers** : garde-corps, ligne de vie, échafaudage provisoire, crinolines, condamnation de trémie.
- **Dispositifs définitifs** : serrurerie sur mesure neuve ou en complément d'existant, châssis, porte, garde-corps, échelle et crinolines, palier de repos, capot de fermeture, ligne de vie, trappe à peigne.

LES BONNES PRATIQUES

- **Mise en place dès le début du chantier**, à l'aide des EPI et des points d'ancrage préalablement déterminés, des dispositifs provisoires de sécurité contre les risques de chutes, si l'on ne peut pas mettre en place les dispositifs définitifs.
- **Démolition ou dépose** des serrureries métalliques ou béton ou verre dégradés, présentant des risques de chute d'éléments.
- **Définir les choix en matière** d'équipements (respect des normes en vigueur), en matière de matériaux (inox, aluminium, métal, matériaux composites, suivant l'agressivité de l'environnement) et des accessoires (portillon, rehausse), suivant les caractéristiques de l'ouvrage.
- **Vérifier** et rétablir les ventilations existantes.
- **Privilégier** le remplacement total des équipements qui ne sont plus aux normes ou dégradés par du matériel fabriqué sur mesure.

LE RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- > Donner priorité aux protections collectives par rapport aux protections individuelles (garde-corps ou crinolines plutôt que ligne de vie ou point d'ancrage).
- > Favoriser la mise en place des protections définitives dès le début du chantier, en tenant compte des contraintes de délai de fabrication.
- > Mettre en conformité les moyens d'accès, les trémies et plateformes avec les réglementations et les normes en vigueur.
- > Prévoir la création de trémie pour le matériel ou l'évacuation des blessés éventuels, distincte de la trémie d'accès à la cuve.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

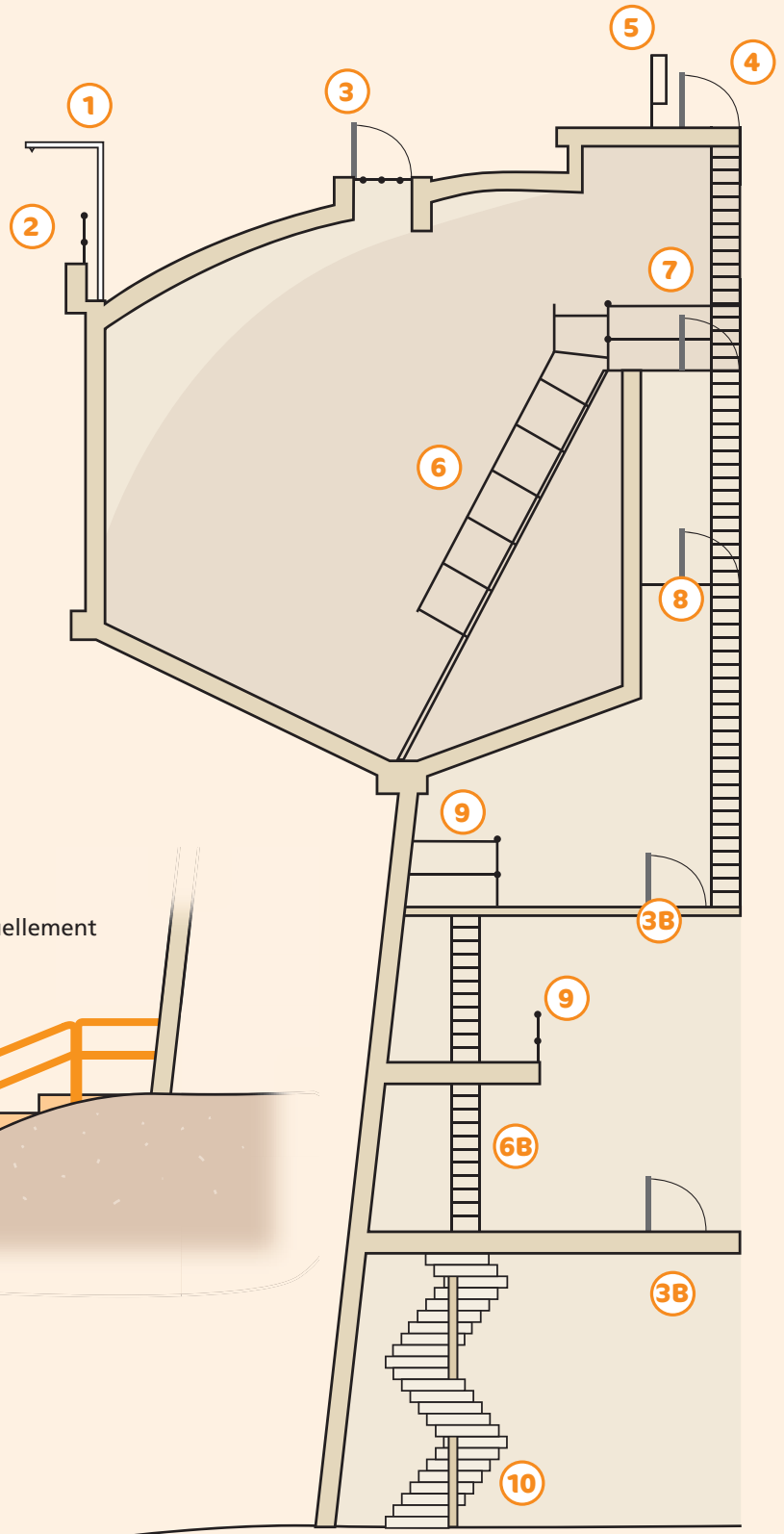
- Norme NF EN ISO 14-122 : plateformes de travail et passerelles, escaliers, échelles à marches et garde-corps, échelles fixes
- INRS ED 829 : Maintenance et prévention des risques professionnels dans les projets de bâtiments
- Décret du 1^{er} septembre 2004 modifiant le décret du 08 janvier 1965



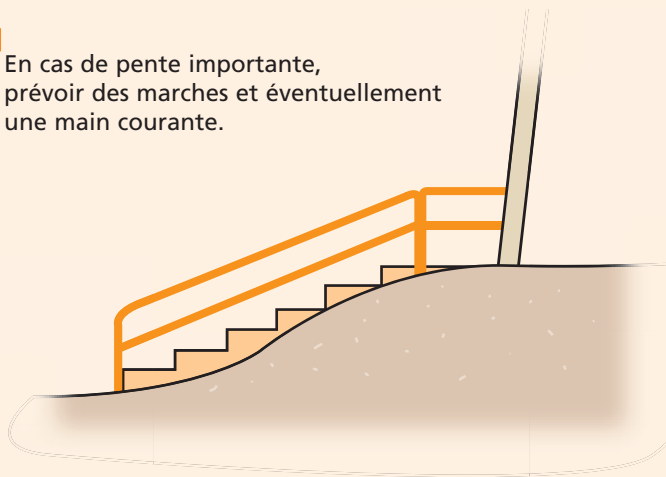
SERRURERIE ET SÉCURITÉ

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR CHÂTEAU D'EAU

- ① Potence
- ② Garde-corps
- ③ ③Bis Trappe à peigne
- ④ Capot
- ⑤ Poignée
- ⑥ ⑥Bis Echelle à crinolines*
- ⑦ Palier de repos
- ⑧ Palier intermédiaire
- ⑨ Garde-corps de trémie
- ⑩ Escalier colimaçon



↙ En cas de pente importante, prévoir des marches et éventuellement une main courante.



* Palier déporté tous les 6 mètres, si volée unique maximum de 10 mètres.

SERRURERIE ET SÉCURITÉ

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR CHÂTEAU D'EAU



- ① **Potence de levage** (pivotante) des matériaux ou d'évacuation des blessés.



- ② **Garde-corps** périphérique de couverture d'une hauteur de 1,10 mètre.



- ③ **Trappe de manutention** pour travaux ou entretien et trappe d'évacuation des blessés avec barres anti-chute en position ouverte. Elle est distincte de la trappe d'accès du personnel (échelle).



- ③ Bis **Trappe de plancher** intermédiaire dans la tour avec barres antichute.

- ④ **Capot de fermeture** pour accès des personnels (ouverture souhaitée > 80 x 80cm) léger avec vérins pour assister l'ouverture et empêcher un rabattement intempestif.

Prévoir une grille antichute complémentaire articulée si costière inférieure à 1,10 mètre. Recommandation de dimensions souhaitées : 1m x 1m.



- ⑤ **Poignée de maintien** pour aider à la sortie et à la descente.



SERRURERIE ET SÉCURITÉ

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR CHÂTEAU D'EAU



- ⑥ **Echelle avec crinolines** avec rehausse de crinolines ou crosse amovible ou poignée de sortie, suivant les cas.



- ⑦ **Palier de repos** sur cheminée avec trappe de passage.



- ⑧ **Palier de repos intermédiaire** dans la cheminée avec trappe de passage si la hauteur sous coupole est trop basse $< \text{à } 2 \text{ mètres}$ ou si l'échelle de cheminée est trop longue $> \text{à } 10 \text{ mètres}$.

SERRURERIE ET SÉCURITÉ

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR CHÂTEAU D'EAU

- ⑨ **Garde-corps** droit ou cintré sur passerelle, trémie ou palier de hauteur de 1,10 mètre. Portillon sur les ouvertures.

Portillon à poser sur les paliers de repos ou de grande dimension, facultatif si le palier n'est qu'une transition entre 2 échelles ou volées d'escalier.



- ⑥ **Bis Crinolines avec rehausse** de 1,10 mètre pour arrivée sur palier ouvert et garde corps.



- ⑩ **Sécurisation** à la chute de personnel ou d'objet par filet de sécurité autour des escaliers en béton si garde-corps trop bas et sans plinthe.